

Délibération n°  
2023.044

Séance du 29/06/2023  
N° ordre : 05



**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Excusés : 10
- Votants : 23  
dont 6 pouvoirs

**VOTE : délibération  
adoptée avec**

POUR	23	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

**OBJET :**

**AFFAIRES FINANCIERES  
Stage « Cinéma »**

Conventionnement et  
modification tarifs de la  
Médiathèque

**Certifiée exécutoire**

Date de publication sur le  
site internet : 03/07/2023

Date de télétransmission  
en préfecture : 03/07/2023

**Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-neuf juin deux mil vingt-trois à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2023

**PRESENTS :** Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

**EXCUSES :** Marie-Paule TOURNADOUR (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), André CHASTAN (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Evelyne ROULEAU, Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Martine JUGIE), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

**SECRETAIRE :** Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération du 17 novembre 2022 fixant les tarifs communaux pour l'année 2023 ;  
Vu la convention de prestation de service proposée par Madame Albane DE SANTI ;  
Considérant que la commune souhaite mettre en place des stages d'apprentissage des rudiments du cinéma par l'intermédiaire d'un prestataire de service ;  
Considérant que ces stages à destination des jeunes s'effectueront par le biais de la médiathèque municipale ;  
Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour fixer les tarifs municipaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **EST FAVORABLE à la mise en place de stages « Cinéma » par le biais de la Médiathèque municipale.**
- **AUTORISE le Maire à signer une convention de prestation de service auprès de Madame Albane DE SANTI, organisatrice des stages « Cinéma » et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.**
- **PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en-cours.**

**Délibération n°  
2023.044**

Séance du 29/06/2023  
N° ordre : 05

- **DECIDE de compléter à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 la délibération n° 2022.061 du 17 novembre 2022 au niveau des tarifs de la médiathèque municipale en rajoutant un tarif « Stage cinéma » comme suit :**

Suite n° 1

STAGE	DESCRIPTIF	TARIFS (en €)	
		Communes extérieures	Communes locales (cf. légende)
Cinéma	Apprentissage des rudiments du cinéma Stage de 5 jours (6h/jour)	192 € / enfants	96 € / enfants
Légende	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tarifs « Communes locales » : pour les résidents des communes de Saint-Pantaléon-de-Larche, Saint-Cernin-de-Larche, Chasteaux et Lissac ;</li><li>- Tarifs « Communes extérieures » : pour les résidents extérieurs aux communes cités au-dessus.</li></ul>		

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 29 juin 2023,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

**Certifiée exécutoire**

Date de publication sur le  
site internet : 03/07/2023

Date de télétransmission  
en préfecture : 03/07/2023